



Animation chariot mini/maxi déchets

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Cc du Pays de Craon

1 Rue Berchenberg
Bp 71, Za de Villeneuve
<https://www.paysdecraon.fr/>

AW
admin
ADEME
alexandre.bonne@smile.fr

Mots-clés: Espace privé CONSOMMATEURS, , ARTISANAT, COOPERATION LOCALE,,
EDUCATION ENVIRONNEMENTALE, ORDURES MENAGERES RESIDUELLES,, EMBALLAGE,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Deux animations dans les magasins du territoire ont été réalisées en 2012. L'objectif est de comparer un chariot « gourmand », riche en déchets et un chariot « éco » pauvre en déchets.

L'objectif d'une telle animation est d'être facilement visible et de permettre d'attirer plus facilement les consommateurs afin d'engager des discussions.

A NOTER : Un partenariat avec le Conseil Général de la Mayenne a permis de créer un outil d'animation commun que chaque collectivité mayennaise peut s'approprier pour ses animations terrains (listes de courses, kakémonos, carnet de courses, stop rayons...).

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Amener le consommateur à échanger sur sa consommation et son impact sur la production de déchets,
- Sensibiliser le consommateur sur ses actes d'achat pour l'amener à une libre réflexion (libre choix d'acheter ou non, de choisir ses produits),
- Faire prendre conscience que nos achats ont un impact sur notre production de déchets,
- Objectif pour le commerçant : montrer que le magasin est sensible aux questions environnementales qui sont d'actualité nationale.

Résultats quantitatifs:

127 personnes contactées en direct lors des 2 journées d'animation

70 personnes participant au quizz (dont 32 qui acceptent d'être recontactées ultérieurement à des fins statistiques)

10 gagnants au quizz

Résultats qualitatifs :

Un véritable partenariat s'est mis en place avec ces 2 enseignes.

Un réel investissement des 2 directeurs respectifs.

Une animation de qualité grâce aux outils proposés par le Conseil Général de la Mayenne.

MISE EN OEUVRE

Planning:

- Préparer l'action
- Solliciter et rencontrer les magasins
- Planifier des dates d'animation
- Construire le contenu des chariots avec le responsable du magasin
- Construire le stand et se procurer le matériel nécessaire
- Tenir le stand et solliciter les consommateurs
- Faire le bilan de l'opération
- Recontacter les clients rencontrés pour connaître leur changement de comportement

Année principale de réalisation:

2011

Moyens humains :

- Animatrice,
- Directeurs de magasins,
- Hotesses de caisse.

Moyens financiers :

- Achat des lots pour le jeu-concours,
- Impression des carnets de course (distribués lors de l'animation),
- Impression des affiches et des tracts,
- Frais salariaux de l'animatrice.

Moyens techniques :

- Stand d'animation du Conseil Général de la Mayenne (kakémonos, stop-rayons, modèle carnet de courses...)
- Emplacement dédié dans le magasin,
- Points presse pour annoncer l'événement.

Partenaires mobilisés :

- Directeurs des magasins,
- Hotesses de caisse et d'accueil des magasins (pour la communication et l'information des clients sur l'animation)

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Cette action est reproductible.

Difficultés rencontrées :

Cette action permet d'aborder la notion de prévention des déchets de manière concrète et très visuelle.

De plus, l'aspect économique est également pris en compte et sensibilise plus facilement le client.

Recommandations éventuelles:

Pour la réussite d'une telle action, il semble nécessaire que le directeur du magasin soit partie prenante. La communication en amont auprès de tout le personnel du magasin et auprès des clients est primordiale. L'idéal pour optimiser cette animation et capter plus de clients serait d'être 2 animateurs pour tenir un tel stand.

Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.